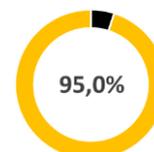


• SOUS-ACTION 2 •

Améliorer l'environnement sonore des nouveau-nés prématurés



Indicateur d'avancement ciblé

Nombre d'établissements dont le service de réanimation néonatale et/ou néonatalogie a fait l'objet d'une action de formation parmi ceux envisagés [S412a] (8/15)

TRAVAUX ET RÉSULTATS

Les services de néonatalogie et de réanimation néonatale des établissements de santé offrent un environnement hautement médicalisé nécessaire pour la prise en charge des nouveau-nés prématurés, qui peut toutefois impacter l'environnement sonore de l'enfant. L'ARS soutient, depuis plusieurs années, un dispositif de suivi des nouveau-nés vulnérables et de dépistage néonatal des troubles de l'audition. Dans ce contexte, l'Agence a conduit une étude expérimentale visant à évaluer l'environnement sonore dans cinq services de réanimation néonatale et de néonatalogie de maternités franciliennes de type III. Le rapport de cette évaluation, complétée de recommandations, a été transmis en mars 2019 à l'ensemble des maternités d'Île-de-France.

Les mesures acoustiques réalisées dans le cadre de cette étude ont mis en évidence des dépassements, pour certains majeurs, des valeurs de référence disponibles (OMS, recommandations américaines...) au niveau des incubateurs et dans les chambres. Ces nuisances sonores peuvent entraîner des conséquences sur le développement des nouveau-nés, particulièrement vulnérables. Elles peuvent également conduire à des situations de stress et de souffrance pour les parents et les professionnels de santé.

Face à ces constats, l'ARS s'est engagée dans la mise en œuvre d'actions de formation et de prévention pour améliorer l'environnement sonore de ces services. Elle a notamment conçu deux supports de communication qui ont été diffusés en septembre 2019 dans les 59 maternités de type II et III de la région :

Une affiche qui a vocation à être apposée dans les services de néonatalogie et qui vise à sensibiliser l'ensemble des personnes fréquentant ces unités (parents, professionnels de santé, autres personnels...).

Une plaquette à destination des personnels de l'établissement pour proposer des leviers d'actions de réduction des nuisances à différents niveaux (personnel, fonctionnement, équipements...).

Pour aller plus loin, l'ARS a proposé, début 2019, une formation aux établissements de santé visant à renforcer les connaissances des effets du bruit sur le développement des enfants prématurés notamment, à repérer les problématiques existantes, à rechercher les leviers et faire émerger des projets d'amélioration de l'environnement sonore au sein du service.

La formation, assurée par le CidB, aborde des notions d'acoustique et de physique du son, les effets du bruit sur la santé, particulièrement pour les prématurés, la réglementation et les travaux nationaux. Un atelier participatif sur les mesures potentielles de réduction de ces nuisances complète ce programme et amène les participants à proposer des solutions envisageables à leur situation concernant l'aménagement et les matériaux, les équipements et l'organisation, ainsi que le fonctionnement du service. Ces formations ont été dispensées au sein même des établissements pour le personnel hospitalier concerné (médecins, sage-femmes, infirmières, puéricultrices, aides-soignants... mais aussi le personnel des directions travaux/achats, ergonomes, ingénieurs biomédicaux... intervenant sur l'organisation du service de néonatalogie).

Cette formation, destinée en priorité aux quinze maternités de type III franciliennes, a pu être dispensée dans huit établissements répartis dans 6 départements depuis 2019.

Au regard du contexte sanitaire et de la difficulté de mobiliser les professionnels de santé sur des temps partagés de formation collective, l'ARS a souhaité proposer un nouveau format dématérialisé.

Aussi, Le CidB a créé en 2022 une formation en ligne privée avec une phase d'apprentissage autonome en distanciel par modules indépendants et une partie sous forme de classes virtuelles. Cette formation sera proposée au second semestre 2022 dans un premier temps aux maternités de type III mais a vocation à être étendue aux maternités de type II.

L'ARS a également proposé, à titre expérimental, une action d'accompagnement d'un de ces établissements, qui était en restructuration de son service de réanimation néonatale et néonatalogie (Centre hospitalier de Poissy) pour lui permettre, grâce à l'intervention en phase projet d'un expert acousticien, de faire les choix les plus pertinents pour limiter l'exposition des nouveau-nés à des niveaux sonores élevés. Une vidéo a été réalisée fin 2021 au sein de cet établissement par le CIDB avec l'ARS pour illustrer les mesures architecturales et matérielles mises en œuvre et l'engagement du personnel pour réduire l'exposition des enfants prématurés au bruit dans le nouveau service de réanimation néonatale et sera notamment utilisée dans le cadre de la formation précitée.

Enfin, l'ARS a reçu le Décibel d'Or en 2019, récompensant ainsi cette action de prévention des risques auditifs pour les nouveau-nés dans les services de néonatalogie dans toutes ses dimensions (étude acoustique, documents de sensibilisation et de communication, formation).



FREINS

Formations en présentiel retardées et/ou annulées du fait des grèves de transports, de l'indisponibilité des équipes hospitalières et du contexte de pandémie.

Nouveau format proposé sous forme dématérialisée avec une phase d'autonomie et une classe virtuelle animée par des intervenants.

Test de ce nouveau format auprès d'un établissement repoussé au second semestre 2022 en raison des tensions hospitalières touchant les maternités franciliennes en 2022.



RÉALISATIONS

- Affiches et plaquettes réalisées par l'ARS IDF pour les maternités
- Film ARS IDF réalisé dans le cadre du dossier du décibel d'Or
- Vidéo sur le retour d'expérience francilienne et l'engagement du Centre Hospitalier de Poissy-St Germain (CHIPS)
- Plateforme du SPOC (Small Private online course - Formation en ligne privée) et contenu validés - Test auprès d'un établissement au second semestre 2022 et déploiement auprès des maternités de type III à lancer en 2023



PUBLICATIONS SUR LE SITE INTERNET PRSE3 :

- Décembre 2019 : "Une action du PRSE3 récompensée lors de la cérémonie des Décibels d'Or 2019 organisé le 2 décembre 2019 par le Conseil National du Bruit."